



SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

Association 1901, pour la préservation du cadre de vie et de l'environnement, créée en 1985. Notre association tente de préserver tout près de Montpellier 600 ha de terres agricoles en partie délaissées. Un Collectif, CEINTURE VERTE, qui regroupe une vingtaine d'associations, a été créé pour étendre l'objectif à Montpellier et sa 1ère couronne. L'agriculture de proximité est l'axe central de la valorisation de ces périmètres. Nous avons mesuré l'importance de développer l'agriculture et l'économie verte dans la grande ville, l'enjeu est considérable.

Contact :

SAINT JEAN ENVIRONNEMENT

18 bis rue Fon de l'Hospital, 34430 Saint Jean de Védas

www.st-jean-environnement.fr

Courriel : sjean.env@gmail.com

COLLECTIF CEINTURE VERTE DE
MONTPELLIER

www.ccv.m.jimdosite.com

CAHIER D'ACTEUR

L'AGRICULTURE et la VILLE, une interpénétration nécessaire

**VERS UNE URBANISATION MIXTE, VILLE-CAMPAGNE
ENTRECOUPEE DE VASTES ILOTS VERTS MULTIFONCTIONNELS**

LE CONSTAT

L'agriculture et le maraîchage périurbains ont rapidement disparu vers 1970, avec l'apparition des centres commerciaux, l'étalement des quartiers pavillonnaires, la possession généralisée de voitures individuelles, les centrales d'achat et de logistique, les filières agricoles productivistes. Ce modèle n'est plus adapté et doit évoluer rapidement pour les besoins de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique (voir aussi les préconisations de la Convention Nationale Citoyenne pour le Climat, juin 2020).

Mais il faut vaincre des résistances ; l'agriculture péri-urbaine reste encore considérée comme composante négligeable de l'économie et de la politique des métropoles ; les champs et friches sont encore perçus comme espaces disponibles pour des projets urbains, et font l'objet de rétention et de spéculation foncières.

Le métier d'agriculteur n'est pas suffisamment considéré comme 'noble', alors que c'est un entrepreneur ; ce métier exige un vaste savoir-faire, des prises de risque, des capacités d'investir, des circuits de communication et de commercialisation. L'agriculteur qui s'installe est lui-aussi une 'start-up' porteuse d'un avenir assuré, celui de nourrir les citoyens. Il mérite les mêmes soutiens que l'on prodigue par ailleurs, par exemple aux acteurs des technologies dites de pointe, aux clubs sportifs, aux festivaliers,

AUJOURD'HUI, DE NOUVELLES PRATIQUES ET EXIGENCES EMERGENT :

Des consommateurs et citoyens (>75% de la population française vit en ville) :

- Engouement pour les circuits courts alimentaires, le Bio, les productions 'artisanales' et 'paysannes' ;
- Recherche de qualité des produits et de liens de confiance avec les producteurs ;
- Approvisionnements pour la gastronomie, l'Art culinaire professionnel ou à la maison ;
- Défiance accrue vis-à-vis des filières agro-alimentaires commerciales, utilisant des agents chimiques ne garantissant pas l'innocuité sur la santé et l'environnement.

De la stratégie des territoires

- Réduction des dépendances alimentaires des villes en produisant localement ;
- Prise de conscience de l'intérêt de soutenir les productions locales pour des raisons économiques et environnementales ;
- Approvisionnement de la restauration collective, bio, local, avec un effet d'entraînement ;
- Mobilisation du foncier pour revaloriser des quartiers par des aménagements verts ;
- Soutien des associations de jardinage en ville, les citoyens sont très demandeurs.

Du citoyen et de ses besoins d'espaces de respiration et de découverte de la nature, pour :

- Meilleure résistance aux pics de chaleur ;
- Education au végétal, aux écosystèmes, à la biodiversité, à l'alimentation saine ;
- Pratique des activités physiques ou récréatives, contre la sédentarité et l'obésité ;
- Paysages arborés, qualitatifs, valorisant le quartier ;
- Effets prophylactiques prouvés des arbres et de la végétation, aussi bien en termes de santé mentale (apaisement) que physique.

De la nécessité de protéger les sols naturels (la population en a pris conscience) :

- Par les cultures et la végétation (sols vivants, séquestration du carbone, rétention des eaux pluviales, résistance à l'érosion...);
- Les sols sont notre bien commun, et une richesse pérenne lorsqu'ils sont préservés.

PREMIER ACTE : PRESERVER DE VASTES PERIMETRES

Au plus près des quartiers et lieux de vie, et reliés par des continuités écologiques (maintien de la biodiversité).

Des outils existent :

- Périmètre de Préservation et de Mise en Valeur d'Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN), Zone Agricole Protégée (ZAP), Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et autres dispositifs à inscrire au Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi), (le PAEN est le plus adapté pour de grands périmètres, et décourage toute spéculation foncière) ;
- Ils s'accompagnent de projets et d'une programmation sur 20 ans ou plus.

Puis créer des structures de gestion : Association Foncière Agricole autorisée (AFAA), Régies municipales, Etablissement Public à caractère Industriel ou Commercial (EPIC), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Société d'Economie Mixte (SEM)...

LA PAC, ELLE DOIT SOUTENIR CETTE PENETRATION PROGRESSIVE ET NECESSAIRE DE L'AGRICULTURE DANS LA VILLE

Cela passe par :

- Des aides ponctuelles à la conversion bio et à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques ;
- Des aides ponctuelles aux porteurs de projet, pour les prises de risque à l'installation et le financement d'investissements à rentabilité sur le long terme ;
- Des aides mensuelles aux exploitants pratiquant le bio et la permaculture ;

elles se justifient par les très nombreux services rendus à l'environnement, aux sols, à la santé des citoyens et acteurs professionnels, C'est aussi une forme de compensation pour affronter la concurrence des productions dites conventionnelles, et une incitation à la conversion vers des pratiques vertueuses. (Nota : dans le même esprit les primes versées aux agriculteurs 'conventionnels' au titre de la PAC pourraient être réduites du montant des préjudices sur l'environnement qu'ils génèrent ; approche complexe et sujette à contestation, mais elle-aussi incitatrice au changement) ;

- Des aides spécifiques pour les réinvestissements agricoles dans les périmètres urbains, ou agglomérations, sous forme de primes à l'installation ou à la reprise de friches et délaissés ;
- Des aides aux travaux d'ingénierie et d'aménagements agricoles dans ces mêmes périmètres ;
- Des aides au transfert du savoir technique et scientifique, par le financement d'expérimentations et d'accompagnements in-situ. La recherche agronomique est trop souvent fragmentée et n'est pas suffisamment pluridisciplinaire et proche du travail sur le terrain ;
- Des aides soutenant les formations (initiales et continues) aux nouvelles pratiques agricoles, pour aider aux reconversions et adaptations.

LA PAC ET LES AIDES FINANCIERES NE SUFFISENT PAS !

De nombreux obstacles juridiques, administratifs, fiscaux, entravent la maîtrise du foncier et le retour à l'agriculture des espaces non urbanisés dans les villes et leur périphérie. Les décideurs sont souvent influencés par les investisseurs et aménageurs prompts à proposer des projets urbains mirobolants et réaliser de bonnes affaires.

Il serait laborieux ici d'énumérer ces obstacles, pas nécessairement insurmontables..., il suffit d'avoir la volonté politique d'y parvenir !

Tout près de Montpellier, St Jean de Védas subit une urbanisation galopante. C'est la disparition rapide des délaissés agricoles pour y construire habitations, routes, zones d'activité. Il n'est pas trop tard pour préserver les espaces naturels précieux ayant échappé à la prédation foncière, les mettre en valeur, tirer avantage de cette imbrication avec les quartiers, en y créant autant que possible de vastes périmètres verts multifonctionnels, l'agriculture diversifiée et le maraîchage y ayant une large place.

Les grandes villes sont toutes confrontées à ce problème d'étalement périurbain et à la nécessité de verdir de grands espaces, et d'y introduire des productions agricoles et leur vente en circuits courts. Cette économie stratégique, alimentaire et verte, a besoin d'un soutien important ; les collectivités doivent conjuguer leurs ressources avec celles de la PAC, ce sont des investissements étalés sur plusieurs décennies. Des retombées très significatives sont attendues sur le long terme ; au-delà des productions alimentaires, elles sont porteuses de bénéfices considérables pour l'environnement, les citoyens, et ces nouveaux acteurs locaux auront créé des emplois pérennes et valorisants.